



Nombre de membres :  
En exercice : 23  
Présents : 13  
Votants : 18

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 7 juin 2024  
Date d'affichage : le 7 juin 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 7 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Julie Rabinand, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Jean-Claude Bonhomme, Michaël Roussel, Edern Picault, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Eve-Lise Martin, Adeline Masson, Thibaut Onasch, Marc Guillot, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemerrier, Sophie Maure, Daphnée Blay.

Pouvoirs : Daniel Lecomte a donné pouvoir à Yannick Cerclé  
Soizic Leroux a donné pouvoir à Julie Rabinand  
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard  
Daphné Blay a donné pouvoir à Sophie Maure  
Etienne Lanuzel a donné pouvoir à Emmanuel Lemerrier

Absents : Jean-Claude Bonhomme, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Adeline Masson, Thibaut Onasch.

Emmanuel Lemerrier est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

### **OBJET : 2024/32 – Budget principal, décision modificative n°1**

L'ajustement des crédits des sections de fonctionnement et d'investissement tel que précisé dans les tableaux ci-dessous a pour but de corriger une erreur d'ouverture sur le compte de session 7751 et de permettre la réversion de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

### Section de fonctionnement – dépenses

Imputation	Désignation	Budget avant	Montant de la modification	Budget après
60612 D.RF	Énergie - Électricité	100 000,00	-5 000,00	95 000,00
615221 D.RF	Bâtiments publics	45 000,00	-5 000,00	40 000,00
61551 D.RF	Matériel roulant	12 000,00	-3 954,00	8 046,00
648 D.RF	Autres charges de personnel	14 435,25	-5 000,00	9 435,25
7751 R.RF	Produit des cessions d'immobilisations (hors ASA)	28 954,00	-28 954,00	0,00
73111 R.RF	Impôts directs locaux	1 020 000,00	5 000,00	1 025 000,00
74718 R.RF	Autres	15 000,00	5 000,00	20 000,00

### Section d'investissement – dépenses

Imputation	Désignation	Budget avant	Montant de la modification	Budget après
10226 D.RF	Taxe d'aménagement	0,00	564,14	564,14
2188 D.RE	Autres	10 000,00	-564,14	9 435,86

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

ARTICLE 1 – approuve la décision modificative n°1 du budget principal,

ARTICLE 2 – autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chapelle-Launay,  
Le 13 juin 2024

Le Maire, Michel Guillard

